

# All-In-One Pro



Votre All-In-One Pro d'Allianz rassemble vos assurances professionnelles en un seul package. Il vous permet de bénéficier de nombreux avantages : une protection optimale, moins d'administration et un bonus jusqu'à 2.500 euros s'il ne vous arrive rien.

## Vos avantages

### 1. Bonus jusqu'à 2.500 euros

Allianz vous rembourse chaque année en décembre jusqu'à 2.500 euros (10% de vos primes hors taxes et charges) si vous avez peu ou pas de sinistres. La prudence, ça paye !

### 2. Tarifs ultra avantageux

Vous bénéficiez de tarifs ultra avantageux sur vos assurances.

### 3. Réduction des frais

Vous payez à votre rythme (mensuellement, trimestriellement, semestriellement) sans frais supplémentaires et vous économisez jusqu'à 6%.

### 4. Couverture optimale

Vous profitez de garanties ultra complètes, au top du marché.

### 5. Moins d'administration

Grâce à l'aperçu de votre portefeuille d'assurances (en annexe), vous parcourez en un clin d'œil l'ensemble des garanties souscrites. Ainsi, vous évitez les doubles couvertures.

## Plus d'infos ?

Contactez votre courtier pour tout savoir sur le règlement du package All-In-One Pro.

Ce document ne fait pas partie du contrat. Seules les conditions générales et particulières de vos contrats et les conditions générales de l'Allianz All-In-One Pro fixent les conditions contractuelles.

## Votre bonus

Votre bonus vous est versé chaque année au mois de décembre. Il représente 10% du montant total des primes hors taxes et charges (maximum de 2.500 euros) de vos contrats rassemblés dans votre All-In-One Pro. Vous recevrez ce bonus pour la première fois dès l'année qui suit l'introduction des contrats dans un package All-In-One Pro.

### Pour recevoir votre bonus

- Deux assurances de branches différentes (Incendie, Accidents du Travail, RC Entreprises) doivent toujours faire partie de votre package.
- L'année qui précède le calcul de votre bonus, le rapport entre les débours liés à vos sinistres et vos primes payées ne doit pas dépasser 30%.
- La somme des primes de vos contrats rassemblés doit atteindre 1.000 euros (hors taxes et charges).

Votre bonus vous sera versé directement sur votre compte.

